L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 78, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 AOUT 1865 — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 10 AOUT.

PAROISSE DES AVOYELLES.

M. GUERINEAU, de Markeville, est l'agent de l'*Abeille* pour la paroisse des Avoyelles.

Ventes à venir au vendue.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par Boudousquié & Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Deux terrains situés dans le Deuxième District, contigus, avec une maison en bois, face à la rue Hope.

Par E. Roget & Co, à leurs salles d'encan—Marchandises sèches, linge fait et chapeaux.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan—Marchandises sèches.

Par McCurdy & Landry, au Masonic Hall—Un lot de meubles.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magnolia et Gravier—Farine, beurre, huile de charbon, vieux fer, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 80 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins, sans dessus.

TERME POUR LE PAYEMENT DES TAXES MUNICIPALES.

Ce terme est expiré et le trésorier de ville nous annonce que tous les comptes de taxes non payés seront remis par lui ce matin entre les mains de l'assistant-avocat de ville pour être collectés conformément à la loi, avec addition de frais pour les contribuables.

Nous nous joignons à nos confrères de *Times* et du *True Delta*, pour demander à l'autorité municipale une prolongation de terme en faveur des contribuables retardataires. Il est certain que s'ils n'ont pas payé, c'est parce qu'ils n'ont pu le faire jusqu'à présent. La propriété urbaine n'a eu, depuis quatre ans, que des charges fort lourdes à supporter, sans ressources correspondantes. Les maisons sont restées d'abord le plus souvent inoccupées ; ensuite quand les locataires sont venus, il a fallu longes jours rien les familles de militaires, et cette circonstance a mis beaucoup de gens dans la nécessité cruelle de vendre à vil prix leurs immeubles ou d'emprunter à de gros intérêts pour payer leurs taxes. Aujourd'hui que la ville a plus de monde qu'on ne l'a jamais vu à pareille époque de l'année, aujourd'hui que toutes les maisons sont occupées, les locataires ne payant pas mieux et les propriétaires n'en sont pas plus riches.

Nos sauvegarde municipales n'ignorent pas que les lois ou ordonnances existantes sont toutes favorables aux locataires qui sont de mauvaise foi. Le nombre de ceux qui partent sans payer est considérable, et les propriétaires n'ont aucun moyen de les poursuivre avec utilité, c'est à dire avec la certitude en seulement l'espoir d'en tirer quelque chose. Qu'on ajoute à ces pertes, si fréquentes, les frais d'assurance et de réparation, et l'on verra que le revenu réprétendu foncière en ce moment même où la ville regorge de monde, est une charge véritable et non un avantage.

Il est urgent d'avoir à une situation qui, s'empirant chaque année, laisse entrevoir la nécessité d'une expropriation générale pour nourrir le trésor de la ville.

Nous soumettons ces considérations à notre Honorable Maire, le Dr. Kennedy, dont les bonnes intentions ne sont pas douteuses et qui sait tout aussi bien que nous que, depuis quatre années, les propriétaires à la Nouvelle-Orléans ne sont pas des rentiers, mais des fermiers de la ville et des fermiers impoyablement traités.

Parler actuellement de poursuites quand il est évident qu'il faudra exproprier des familles pour avoir un résultat, parler de frais pour l'assistant-avocat de ville, et pour ces officiers judiciaires, que la ville emploie dans la collection de ses taxes, c'est agir avec cruauté envers des contribuables honnêtes auxquels on n'a pas fait grâce d'un cent ni pour l'amortissement du capital ni pour le chiffre des taxes pendant les quatre dernières années de destruction et de désolation.

Si les divers bureaux d'assessors, qui ont opéré pendant ce temps, avaient suivi, dans leurs estimations annuelles, le barometre de la fortune publique pour donner au état des fortune privées et tenir que cela concerne les propriétés foncières de la ville, au lieu d'avoir une valeur capitale de 80 millions d'assessement, nous n'aurions pas eu hélas qu'une valeur de 40 millions, et le propriétaire qui serait de moitié réduite, ce qu'il y a d'incompréhensible c'est l'assessement et la taxe soient restés les mêmes, quand la propriété ont baissé de moitié. Il est vrai que les propriétaires ne sont pas les contribuables ; ce sont les locataires qui ne possèdent pas ou qu'ils ne possèdent pas ou qu'ils ne possèdent qu'un mobilier.

Nous nous fondons sur ces ces considérations pour demander à l'autorité municipale de prolonger jusqu'au 1er janvier le délai pour le payement des taxes de 1864.

La politique américaine.

La presse française continue à suivre avec intérêt les évolutions de la politique américaine. Voici comment M. H. Marie Martin, écrivain distingué du *Constitutionnel* expose la situation :

Il n'y a peut être pas de pays au monde où la scène politique présente d'aussi fréquents et d'aussi rapides changements qu'aux Etats Unis. De nouveau et très remarquable mouvement d'opinion vient de s'opérer en faveur du président, M. Johnson, qui, tout même, a montré qu'il savait comprendre les conditions et la responsabilité du pouvoir.

Lorsque le fatal évènement du 14 avril appela M. Johnson au poste élevé qu'occupait M. Lincoln, le parti ultra républicain ou radical, plus exalté que jamais par les succès militaires de la cause fédérale, crut qu'il allait avoir dans le nouveau président un instrument docile de ses vues à l'égard des Etats du Sud.

Ce parti, à l'influence duquel M. Lincoln avait eu quelque peine à se soustraire, aurait voulu que le bad fût traité avec la dernière rigueur, que le territoire, considéré comme une conquête, en fût colonisé par quelques centaines citoyens unionistes, que les chefs des confédérés fussent pendus, que le Nord, enfin, poursuivit jusqu'au bout son système d'extrême rigueur.

Au lendemain de sa prise de possession du pouvoir, M Johnson, il fut bien le responsabilité, sembla incliner vers ce parti, et les premières discours immédiatement avec une rare énergie sur le châtiment que méritait le crime de trahison, au même temps que l'accusation de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln, publiquement portée contre M. Jefferson Davis, prêtaient de terribles représailles.

A cette époque, M. Johnson recevait les félicitations enthousiastes des journaux du parti républicain, et ceux du parti démocrate cessaient à son égard de cette extrême licence de langage que comportent les habitudes du journalisme américain.

Aujourd'hui, cette attitude des partis est bien changée. Les républicains ou radicaux se sont mécontentés de ce que le président, tout en disant que des membres même tout prêts à se retourner contre M. Johnson, tandis que les démocrates ou conservateurs, laissant de côté la critique et l'injure, approuvent ses plans de réorganisation du Sud et veulent l'esprit exigé et modéré qui les a dictés.

La cause principale de ce revirement c'est l'allocution prononcée récemment par le Président lors de la réception des délégués de la Caroline du Sud. Cet Etat sorti depuis longtemps déjà des rangs des républicains à l'indignation de tous les citoyens comme le foyer et le berceau de la rébellion, et la colère du Nord devait s'appesantir quelque part, comment la Caroline du Sud n'aurait elle pas été la première à en éprouver les terribles effets ?

L'accueil fait par M Johnson aux délégués caroliniens et le langage qu'il leur a tenu, prêt décourageré les républicains. Quelques uns parlent ouvertement de mettre le président en accusation, et ceux-ci ne se gênent pas de dire que le président de la République ces menaces de châtiment exemplaire, sur lesquelles il a attendant. M. Johnson a eu le tort à leurs yeux, de reconnaître encore aux Etats jadis insurgés quelques droits, tels que celui de fixer eux mêmes leur lois électorale, et d'accorder ou de refuser à qui leurs législateurs peuvent le juger convenable, la qualité d'électeur. C'était, de la part du Président, s'abstenir de trancher la quelque délicate du droit de suffrage des noirs, question sur laquelle les ultra-républicains n'admettent aucune hésitation possible.

Dans ces circonstances, il est déjà question aux Etats Unis d'une nouvelle organisation des partis politiques. Les républicains les plus modérés seraient disposés à se rapprocher des démocrates et à former avec eux un grand parti conservateur assez fort pour tenir en échec les radicaux et pour résister à tous les projets de spoliation et de représailles.

Appuyé sur ce parti, qui aurait pour devise la modération et l'apaisement de toutes les haines, de tous les ressentiments, le Président des Etats-Unis pourrait plus facilement tuer de gêneroité envers M. Jefferson Davis, effacer quelques clauses de la proclamation d'amnistie, adopter enfin le programme contenu dans un récent discours prononcé à Saint-Louis par un des hommes les plus respectés et les plus éminents des Etats-Unis. "Aucun de représailles, a dit cet orateur. Que ceux qui connaissent cette politique se donnent la peine de suivre le sillon tracé par l'armée fédérale dans sa marche du Mississippi à la mer, puis à Washington. Qui pourrait encore parler de représailles après avoir contemplé une pareille scène de dévastation ? Aucun sentiment que ceux pourrait imaginer maintenant n'égalerait celui dont les populations du Sud qui ont été souffert J'espère que l'on n'attachera, non pas à se venger, mais à guérir les blessures que la guerre a faites."

Cette voix a trouvé des échos parmi les majorités. Plusieurs journaux, parmi lesquels un des plus considérables, le *Herald* de New-York, se prononcent ouvertement pour la politique du président.

Au lendemain de sa prise de possession du pouvoir, M Johnson, il faut bien le reconnaître, semble incliner vers ce parti, et les premières discours immédiatement avec une rare énergie sur le châtiment que méritait le crime de trahison, au même temps que l'accusation de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln, publiquement portée contre M. Jefferson Davis, prêtaient de terribles représailles.

A cette époque, M. Johnson recevait les félicitations enthousiastes des journaux du parti républicain, et ceux du parti démocrate cessaient à son égard de cette extrême licence de langage que comportent les habitudes du journalisme américain.

Aujourd'hui, cette attitude des partis est bien changée. Les républicains ou radicaux se sont mécontentés de ce que le président, tout en disant que des membres même tout prêts à se retourner contre M. Johnson, tandis que les démocrates ou conservateurs, laissant de côté la critique et l'injure, approuvent ses plans de réorganisation du Sud et veulent l'esprit exigé et modéré qui les a dictés.

La cause principale de ce revirement c'est l'allocution prononcée récemment par le Président lors de la réception des délégués de la Caroline du Sud. Cet Etat sorti depuis longtemps déjà des rangs des républicains à l'indignation de tous les citoyens comme le foyer et le berceau de la rébellion, et la colère du Nord devait s'appesantir quelque part, comment la Caroline du Sud n'aurait elle pas été la première à en éprouver les terribles effets ?

L'accueil fait par M Johnson aux délégués caroliniens et le langage qu'il leur a tenu, prêt décourageré les républicains. Quelques uns parlent ouvertement de mettre le président en accusation, et ceux-ci ne se gênent pas de dire que le président de la République ces menaces de châtiment exemplaire, sur lesquelles il a attendant. M. Johnson a eu le tort à leurs yeux, de reconnaître encore aux Etats jadis insurgés quelques droits, tels que celui de fixer eux mêmes leur loi électorale, et d'accorder ou de refuser à qui leurs législateurs peuvent le juger convenable, la qualité d'électeur. C'était, de la part du Président, s'abstenir de trancher la quelque délicate du droit de suffrage des noirs, question sur laquelle les ultra-républicains n'admettent aucune hésitation possible.

Dans ces circonstances, il est déjà question aux Etats Unis d'une nouvelle organisation des partis politiques. Les républicains les plus modérés seraient disposés à se rapprocher des démocrates et à former avec eux un grand parti conservateur assez fort pour tenir en échec les radicaux et pour résister à tous les projets de spoliation et de représailles.

Appuyé sur ce parti, qui aurait pour devise la modération et l'apaisement de toutes les haines, de tous les ressentiments, le Président des Etats-Unis pourrait plus facilement tuer de gêneroité envers M. Jefferson Davis, effacer quelques clauses de la proclamation d'amnistie, adopter enfin le programme contenu dans un récent discours prononcé à Saint-Louis par un des hommes les plus respectés et les plus éminents des Etats-Unis. "Aucun de représailles, a dit cet orateur. Que ceux qui connaissent cette politique se donnent la peine de suivre le sillon tracé par l'armée fédérale dans sa marche du Mississippi à la mer, puis à Washington. Qui pourrait encore parler de représailles après avoir contemplé une pareille scène de dévastation ? Aucun sentiment que ceux pourrait imaginer maintenant n'égalerait celui dont les populations du Sud qui ont été souffert J'espère que l'on n'attachera, non pas à se venger, mais à guérir les blessures que la guerre a faites."

Cette voix a trouvé des échos parmi les majorités. Plusieurs journaux, parmi lesquels un des plus considérables, le *Herald* de New-York, se prononcent ouvertement pour la politique du président.

L'annulation des élections de Richmond.

Nous ignorions les causes qui avaient fait annuler par l'autorité militaire des élections qui ont eu lieu dernièrement à Richmond. Ces causes se trouvent suffisamment expliquées par l'ordre suivant du général Turner :

Quartier Général, district de Henrico,
Richmond, 18 juillet 1865.

Attendu qu'il a été fourni à ce quartier général des preuves satisfaisantes qu'à l'élection qui a eu lieu dans la ville de Richmond, le 20 courant, pour nommer des fonctionnaires municipaux, des voiteurs ont été exclus sous le prétexte qu'ils avaient perdu leur résidence en s'absentant comme soldats dans l'armée des Etats Unis pendant la rébellion, quand ce prétexte n'était pas invoqué contre des soldats absents dans l'armée rebelle ; et

Attendu qu'à peu d'exceptions près, tous les fonctionnaires élus à cette élection municipale ont joué du fusil ouvertement dans l'insurrection de la rébellion, et attendu qu'à ladite élection la lutte était distinctement et ouvertement engagée comme étant entre les hommes qui avaient aidé et encouragé la guerre contre l'autorité des Etats-Unis et ceux qui avaient défendu, au péril de leur vie, le drapeau de notre pays.

Ils ont, pendant la guerre, servi les ennemis à domicile qui sont, visibles sur les champs de bataille ou ont succombé aux maladies dans leurs efforts pour abattre la rébellion, et ceux qui ont survivant dans leurs foyers dans ce district, après quatre ans de souffrances, de fatigues, de privations et de dangers pour la cause battue la rébellion, exige que ces personnes qui tout récemment encore contribuaient de tous leurs efforts à soutenir la trahison et à renverser le gouvernement ne soient pas installées dans des fonctions publiques et investies du pouvoir. Il est en conséquence déclaré que les autorités militaires des Etats-Unis dans cette ville requièrent ladite élection municipale, le une date autre ville le 20 courant, comme nulle et de non effet et excepté l'élection du greffier de la cour des Hustings, et qu'il est interdit à toutes les personnes citées à quelque fonction, excepté ledit greffier de la cour des Hustings, d'exercer les pouvoirs de cette fonction.

Par ordre du major-général Turner.

E Lewis Moore, A. A. G

FRANCE.

Nous trouvons dans les journaux de New York du 1er août quelques nouvelles additionnelles d'Europe.

On lit dans le *Moniteur* :

Des bruits qui circulent au sujet d'une entente entre les grandes puissances pour la réunion d'un Congrès sont dénués de fondement. La proposition pour une délibération en commun des puissances européennes, avant été originairement faite par les autorités compétentes dans le but de résoudre les difficultés alors existantes et pour obvier à celles qui pourraient être prévues. Le projet fut l'objet de conciliations, et la guerre entre l'Allemagne et le Danemark ne manque pas d'en démontrer la justesse, mais le gouvernement impérial laisse au temps le soin de juger complètement les conseils de l'empereur."

Le *Moniteur* annonce que la santé du prince impérial est complètement rétablie.

L'empereur est parti de Paris le 19 juillet pour Fontainebleau et l'impératrice et le prince Napoléon devaient partir pour Fontainebleau le 31.

Le 19 la Bourse était faible, et le 3 pour cent à 67 fr 45 c.

Le *Constitutionnel* dit que M Eloin a eu une seconde audience de l'empereur, après avoir eu plusieurs entrevues avec le ministre des finances. Il a été décoré de la légion d'honneur.

La *Correspondance* de Madrid assure que le général Lersu, président de la république de Guatemala, a reconnu l'empire mexicain. Plusieurs officiers mexicains, parmi lesquelles un chef de Hussards, seraient priés à suivre son exemple.

M James M. Enquanat, courtier de coton et sucre et négociant commissionnaire, a ses bureaux rue Front Levée, No 23.—Voir l'annonce.

Articles pour modistes.—Le maison W. Dunjhin, 66 rue de la Levée, reçoit continuellement du service de marchandises fraîches pour modistes, telles que chapeaux, rubans, fleurs, guirlandes, tresses, velpes, &c ; et elle les vend aux prix les plus bas du marché. Les commandes de la campagne sont remplies avec soin et promptitude.

Division du Mexique en departements—Nous lisons dans un journal parisien :

Le Mexique prend chaque jour une physionomie française de plus en plus accentuée. Le territoire de l'empire vient d'être divisé en douze départements. Quelques-uns ont pour chefs-lieux des centres de population qui, comme on va le voir d'après le dernier recensement, ne méritent pas d'importance :

Mexico	200,000	habitants.
Puebla	75,000	—
Guadalajara	70,000	—
Guanajuato	63,000	—
Queretaro	48,000	—
Matamoros	41,000	—
San-Luis	34,000	—
Colima	31,000	—
Oajaca	26,000	—
Morelia	25,000	—
Merida	24,000	—
Aguas-Calientes	23,000	—
Ce recensement porte à	8,218,080	la population
total de l'empire.		

LES COLONIES FRANÇAISES.

D'après une brochure intitulée : les *Colonies françaises*, par M. Jules Duval, nos possessions hors d'Europe se composent actuellement des territoires suivants :

Sénégal et dépendances	3,000,000	habit.
Mérion,	113,000	
Mayotte et dépendances,	183,000	
Autres établissements d'Afrique	35,000	
[Abyssinie, Grand-Bassam Porto Novo, Gabon, Obokh Ed. Dessez, Adulis.]	20,000	
Martinique,	136,000	
Guadeloupe et dépendances,	138,000	
Guyanne,	20,000	
Saint Pierre et Miquelon,	5,000	
Etablissements français de l'Indoustan (Poudichery, Chandernagor, Karikal, Mahé, Yanaon.)		
Cochinchine française,	1,200,000	
Océanie française (Nouvelle Calédonie, Marquises, protectorat des Taïti, Tobbous, Tuamotoq et Mangarèva,)	110,000	
	5,173,000	habit.

Ainsi, la France compte environ 5 millions d'habitants dans ses colonies ; c'est à peu près le chiffre des colonies de l'Espagne. La population coloniale de l'Angleterre s'élève à 201 millions. Les Pays Bas ont 17 millions et demi d'habitants dans leurs territoires d'outre-mer. Les autres puissances européennes qui possèdent des colonies sont : le Portugal, avec 3 millions d'âme de population coloniale, et le Danemark, avec 120,000.

La reconnaissance de l'Italie par l'Espagne.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

La reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne vient de faire un pas décisif. Son Excellence M Hermudez de Castro, ministre d'Etat, par une dépêche du 26 juin que nous reproduisons, communique à la Chambre des cortès la reine d'Espagne a reconnu le gouvernement de la reine d'Italie.

Cette dépêche, écrite avec un ferme bon sens et une fermeté modérée, M. Hermudez de Castro constate l'impossibilité pour l'Espagne de continuer indéfiniment une politique qui n'était conforme ni à l'esprit des institutions, ni à l'opinion publique.

L'Espagne, en rétablissant avec le royaume d'Italie d'anciennes et indispensables relations, entend pas annoncer la valeur des protestations qui ont été faites par le nonce du Saint-Siège contre les faits accomplis ; mais, ayant égard à ses propres intérêts, elle ne fait que suivre l'exemple de presque toutes les nations catholiques du monde M Hermudez de Castro ajoute que lorsque le Saint Siège lui même a cru opportun de traiter avec les représentants du roi Victor-Emmanuel pour le règlement des questions religieuses du royaume d'Italie, il ne peut paraître étrange que l'opinion publique se montre plus décidée à demander que l'Espagne renoue avec le même royaume d'Italie ses relations politiques.

Il résulte de cette dépêche, lues des plus remarquables dont puisse s'honorer la diplomatie espagnole, que le président du Conseil d'Etat a annoncé la résolution du gouvernement de la reine à M. le baron Cavalcabi, chargé d'affaires du roi Victor-Emmanuel. Sur les formalités de chancellerie, le gouvernement de l'Espagne est donc un fait accompli.

Du reste, s'il faut en croire le journal l'*Italie*, les formes de cette reconnaissance ne présentent aucune difficulté particulière. Les deux gouvernements décideront qu'ils ne reprennent leurs bonnes relations là réservant respectivement toute la liberté de leurs actions et leurs appréciations politiques, après quoi deux missions extraordinaires seraient envoyées avec un grand éclat à Florence à Madrid et réciproquement. M. Zarco del Valle, précédemment chargé d'affaires et d'Espagne à Turin, a été envoyé à Florence avec les instructions du gouvernement espagnol.

On sait que M. Nocedal a développé devant les députés espagnols une proposition hostile à la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne, dans la séance du 7 juillet. M Hermudez de Castro, ministre d'Etat, a refusé M. Nocedal avec une vigueur et une précision des plus remarquables.

"La question de la reconnaissance du royaume d'Italie, a dit le ministre, n'est nullement une question religieuse, c'est une question politique. Pour avoir reconnu le royaume d'Italie, on devait consulter l'Espagne catholique, le Pape, les nations catholiques, et le Pape, le Pape lui-même, si, comme tout l'indique, le Pape voulait traiter avec l'Italie, il n'y aurait plus d'Etats dans le monde d'autres catholiques que M. Nocedal et ses amis.

M. Hermudez de Castro a pas été moins énergique lorsqu'il a notoiré les adversaires de protéger le débordement des nouvelles idées, et d'inquiéter les consciences."

Après ce discours éloquent et incisif, qui a produit une profonde impression sur la Chambre, M Nocedal n'a et le parti à prétendu que de retirer sa proposition.

UNE PRECIEUSE ENCOUGNURE.

Le propriétaire du *Herald* de New-York a acheté pour $650,000 le lot de terre ou dont situé le Mabon de Mabon. Un lot de terre de pieds sur Broadway et 100 pieds sur la rue Ann et appartenant en pleine propriété à Mme H. W. Barghet, de New-Burgh, qui reçoit $650,000 au prix d'achat. Barghet a acheté le lot de 12 ans, pour l'abandon duquel Bennett lui a payé $200,000 comptant, que l'acquéreur a placé immédiatement en 7-30 s. Le lot est la plus belle et la plus précieuse encoignure qui se puisse voir dans les Etats Unis. Bennett a l'intention d'y faire élever une bâtisse pour le *Herald* au prix de $500,000, ce qui ferait le prix de son acquisition à un total de près d'un million de piastres. De tous les journaux des Etats-Unis le *Herald* seul est assez riche pour se passer une telle fantaisie.

Assemblée du 6me District—On nous prie d'appeler l'attention sur une communication publiée dans nos colonnes d'annonces et qui est intéressante à un de ces jours. Les assemblées du 6me District, qui ont été convoquées pour le 12 courant, ont été ajournées à un autre jour, par suite de la mort de M. Bernard Bailly, président de l'assemblée du District, et de la maladie de M. Jacques Dauzat, président de l'assemblée du District.

Cour Prévotale—Trois citoyens ont été condamnés chacun à $50 d'amende pour ne s'être pas conformés à l'ordonnance qui a trait aux armes ; un quatrième en a été quitte pour $25 et un avertissement.

—La démolisse du demi-monde dont nous avons parlé hier comme ayant perdu $1300 à la suite d'un souper au chez Dupuis et qui s'était adressée aux autorités militaires pour que celles-ci lui fissent restituer la somme, a été informée que le sol dit qu'elle voit pourquoi, était innocent de la disparition des $1300. On a prouvé qu'elle n'était trop désaltérée ce jour là pour savoir ce qu'elle faisait.

Tentative.—Un sergent blanc de l'armée est accusé d'avoir d'abord essayé d'emporter un melon, puis d'avoir voulu introduire la main dans la poche d'une personne et enfin d'avoir battu l'étalage qui l'a arrêté. Il a comparu, hier, devant le préval.

La défense n'a pas encore fait entendre ses témoins.

Mac de fossé—On a enlevé un sac de voyage des mains d'un nègre, hier matin, vers quatre heures, au coin des rues Dryades et Josephine. Il renfermait des drogs marqués "Colombeau Mina Simmes." On l'a déposé au corps-de-garde.

Le nègre a disparu.

—*Service funebre.*

Un service funèbre sera célébré le Lundi, 14 courant, à six heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de capitaine Louis Fortin, des Gardes d'Orléans —Salmon parlé du 30e régiment de la Louisiane, tué le 14 août 1863, devant Atlanta. Les amis et connaissances des familles Fortin, Commuy, Labeist et Daret sont priés d'y assister, sans autre invitation. 10août—3t

Service funebre.

Un service funèbre sera célébré à l'église de l'Archevêché, SAMEDI matin, Bandi à sept heures et demie précises, pour le repos de l'âme de feu Pierre Amedee Pelletrin. Son amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'y assister. 10 août—3

—*Service funebre.*

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, lundi 14 août 1865, à 7 heures et demie, pour le repos de l'âme de Dr Charles Henri Darret. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

—*Service funebre.*

Il sera célébré un service funèbre à l'église St-Augustin, le 10 courant, à sept heures et demie, pour le repos de l'âme de feu Elizabeth Dupuy. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

Société de St-Vincent de Paul.

Les membres de la Conférence de Jésus-Christ sont priés à assister à un service funèbre célébré à la mémoire de M. J. C. Fenn, ancien de la Conférence, le Dimanche, 13 courant, à 7 heures du matin, à la Cathédrale. Les membres de la Conférence de St. Vincent de Paul sont invités à y assister.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Les colonies Hicoulées dans le Sud.

Le général Townsend et Jeff Davis.

Le complot mûri en Virginie.

Dernière marche de N. York.

Louisville, 8 août.—Il est allégué que l'objet de l'administration est ordonnant le payement des troupes à l'endroit même où elles seront licenciées dans le Sud, est de les encourager à s'y établir.

Le bruit court que la récente visite du général Townsend à la forteresse Monroe était relative au procès de Jeff. Davis.

On annonce officiellement que les nègres employés par un des chantiers de fer de la Virginie avaient comploté le meurtre des travailleurs blancs engagés sur la même ligne.

Les blancs ont pu fuir à temps pour sauver leurs vies. Le lendemain matin les nègres refusèrent d'obéir aux ordres du lieutenant Kefburge, de l'armée des States Unis et il fut obligé de donner aux soldats l'ordre de faire feu sur eux.

Un nègre fut tué et les autres se rendirent.

Les autorités de Fredericksburg ont arrêté nombre de blancs et de nègres pour les interroger comme témoins. L'instruction de l'affaire sera lieu à Washington.

D'après la statistique de 1860, il paraîtrait qu'il a été manufacturé pour 5 millions de piastres d'articles en cotonnade dans les Etats de New York, Pennsylvanie, New Jersey, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut.

Marchés de New York.

New York, 8 août, 12 M.—L'or est coté à 144 3/4.

Le café de Rio est demandé et les prix ont une tendance à la hausse.

Le sucre n'a pas varié.

Le coton est tassé et les prix languissent.

La farine est lourde, sans changement dans les prix.

Le porc mou est en bonne demande, mais le cours a baissé.

Coton $33 à $33 75.

New York, 8 août, 3 P. M.—L'or est coté à 144 1/2.

Le coton est languissant et a baissé d'un 1/2 cent.

Le tabac est lourd et n'a pas varié.

New York, 8 août, 7 P. M.—L'or était ferme à la clôture à 144 1/2.

Le farine est ferme et a baissé de 10 cents.

Le porc a baissé de 50 cents et a été coté à $33 50.

PARTI CONSERVATEUR.

GRANDE ASSEMBLEE

DANS

LE 6me DISTRICT REPRESENTATIF.

Nouvelle Orléans, 8 août 1865.

Conformément à une invitation de M Gerome Bayou, indiquant un nom d'un comité de citoyens, une assemblée du 6me District Représentatif de la Nouvelle-Orléans, en grand nombre, se réunit ce soir, à 7 heures, à la Loge de la Rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par M. Gérôme Bayou, qui a proposé M. D Augustin comme président, et J. V. Bofill, comme secrétaire—Adopté.

Le président, ayant expliqué l'objet de l'assemblée, qui était d'organiser le Parti Conservateur dans le District, en nommant un Bureau Local, l'assemblée procède à élire un Bureau permanent pour le Club de District.

Les personnes suivantes sont nommées à l'unanimité, à savoir :

Président—Anthony Sambola.

Vice-Président—Adolphe Dupré Jr.

Secrétaire—J. V. Bofill.

Secrétaire Correspondant—F. Bomare

Trésorier—Pierre Sauve

Le Président, dans un éloquent discours, a remercié l'assemblée pour l'honneur qu'elle lui faisait.

Mr Jérôme Bayou a alors présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité, à savoir :

Résolu que nous, le Peuple du 6me District Représentatif, réunis en Assemblée Publique, déclarons par les présentes notre ferme et progressive politique suivant suggéré par le Comité Central Exécutif de l'Etat du Parti Conservateur, à savoir :

1—Maintenir l'union des Etats et l'administration du président Johnson et la politique suivie par notre présent gouverneur, J. Madison Wells ; en réorganisant notre gouvernement local.

2—Maintenir le droit de suffrage tel qu'il est établi par la Constitution de la Louisiane, et particulièrement s'opposer à toute tentative de la part du Congrès pour nous diriger en de nouvelles manière que ce soit le droit de suffrage dans notre Etat, ou de nous imposer aucun amendement non prescrite par la Constitution des Etats-Unis. Nous sommes, pour le moment, nettement opposés à l'extension du droit de suffrage à ceux qui sont sortis si récemment de la lutte de la guerre civile, étant décidement ignorants de nos lois et de la nature de notre gouvernement devinderaient, dans les mains des partisans politiques, un instrument pour la paix et l'harmonie de notre pays.

3—Résumer et soutenir tous les droits et privilèges de l'Etat de la Louisiane, tels qu'ils existaient avant la guerre à l'exception de l'esclavage, qui est aboli pour toujours, mesure qui devrait avoir l'adhésion de tous ceux qui désirent voir la paix et l'harmonie promptement rétablies.

4—Lancer du champ de la politique toutes les questions et controverses religieuses, reconnaissant dans chaque individu le droit au plein exercice de son opinion religieuse ou de ses dogmes, et s'opposer à toutes les organisations politiques secrètes dans tous les Etats-Unis on dans notre Etat.

5—Une pleine et entière amnistie pour toutes les offenses relatives à la défunte sécession.

Résolu de plus, que conformément à l'invitation du comité central de l'Etat, cette assemblée procède immédiatement à élire deux délégués audit comité.

Sur quoi, les membres enregistrés du club procédèrent, avec un vote à élire deux délégués au comité central exécutif de l'Etat.

MM. D. Augustin, M. B. Dubuisson, F. M. Crozat, E. A. Gastinel sont proposés.

M. D. Augustin a été élu.

MM. F. M. Crozat et A. Gastinel ayant obtenu une majorité, sont déclarés élus.

Sur motion de M. Bofill, les remerciments de l'assemblée sont offerts à M. Jérôme Bayou, pour la zèle et le patriotisme qu'il a montré en organisant ce club.

Sur motion, le président, le vice-président et le trésorier sont nommés membres d'un comité spécial pour procurer une salle de réunion, pour ce club.

Et sur ce, l'assemblée s'ajourne.

A. SAMBOLA, Président.

J. V. BOFILL, secrétaire. 10août—1

BAL D'ORLEANS.

NOUVEAU BAL.

Le public est respectueusement invité à un Bal qui sera donné par Jacques Daures, à l'ancienne Galerie de Orléans, mardi 15 du courant. Le bal commencera à neuf heures. Le plus grande tranquillité sera maintenue par les officiers et constables. Prix d'entrée, $1 pour les cavaliers, les dames, gratis. Il sera servi un rafraîchissement.

JACQUES DAURES.

10 août—3t

AVIS.

Le soussigné prévient ses amis et ses clientèle que par suite de réparations indispensables, son bureau est de la Vieille-Levée Nos 215 et 217 a été transporté provisoirement à son autre maison

No 81, RUE DU CANAL.

Tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage seront également servis par les MÊMES COMMIS avec les MÊMES AVANTAGES.

Le grand magasin qui est réservé aux

Nos 213, 215 et 217

à ladite rue Vieille-Levée sera beaucoup plus grand

Et offrira un

Choix de Marchandises

Beaucoup plus étendu que jamais.

Il sera ouvert le 1er SEPTEMBRE PROCHAIN pour 10 jours.

10 août LEON GODCHAUX

ARTICLES DE MODES.

Arrivages réitérés de

MODES ET ARTICLES EN PAILLE.

En magasin, un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX ET CAPOTTES, genre nouveau.

RUBANS de tous grains et de toutes couleurs.

PLUMES assortiées et Empaillés.

COURONNES pour enfants et mariées.

RUCHES, BLONDES, Dentelles et Soyalines.

CRÊPES, FRANGES paillettes en jais, jaille et verre, plus chaqueux, cuplons, robes, &c.

Vente sans pelu les plus élevés du marché.

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés.

10 août—1m V. DAUPHIN, 66, Gravier.

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT et EXTERNAT,

199 ..... Rue de Bayou 199

M. E Martin se recommande aux parents pour les soins et l'attention qu'il apporte à former des jeunes gens.

Enseignement complet de l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, le dessin, les lettres et les arts d'agrément.

Les élèves sont conduits et ramenés à leurs domiciles.

Pension et enseignement par mois, de 40 à 60 piastres, selon les classes.

Les élèves sont admis à tout moment de l'année.

Les classes commencent le 1er Lundi de Septembre.

Pour plus ample renseignement, voir le prospectus chez le libraire M. Boisseau, à l'entrée de la rue Chartres, et chez le Professeur M. Martin, à l'entrée de la rue Bayou.

Les élèves de la pension seront promptement exécutés.

10 août—1m V. DAUPHIN, 66, Gravier.

LE Dr F. JEGOU

Chirurgien d'accouchement en retraite qu'il a établi Dr. St Pierre et Toulouse.

Consultations—Tous les jours, de midi à 3 heures. Les mercredis, de 3 heures à 5 heures. Le soir, de 7 à 8 heures. Les pauvres d'une condition aisée le matin seulement. Les pauvres de la ville y sont admis gratuitement.

Rue Dauphine, No 187, entre Ursulines et Barracks.

Divers — Divers.

Divers — Divers.

Divers — Divers